

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa réunion du 20 juillet 2009, le conseil municipal a examiné l'ordre du jour suivant :

Point Info Tourisme :

Le conseil municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises établi par M. MARTIN- RIVIERE, maître d'œuvre chargé de la réalisation du projet.

Décisions modificatives budgétaires :

Le conseil a décidé la création d'une nouvelle opération d'investissement destinée au règlement des factures relatives à l'étude préalable en vue de la restauration de la toiture de l'église pour un montant total de 13 500 €. Après inscription des subventions connues, il reste 5 457,88 € à la charge de la commune.

Une deuxième décision modificative budgétaire a également été votée afin d'augmenter les crédits de l'opération « Acquisitions de matériels, mobiliers et véhicules 2009 » en prévision de l'achat de matériel de visioconférence pour l'école primaire d'un montant maximum de 2100 € financé par une subvention du rectorat du même montant.

Accueil périscolaire :

Après consultation des services de la Sous-Préfecture quant à la municipalisation de l'accueil périscolaire, la délégation de service public confiée au Comité des Œuvres Sociales d'Huriel pour la gestion de ce service sera prolongée jusqu'au 31 août 2010 le temps de préparer le transfert dans de bonnes conditions.

Personnel communal :

Le conseil a entériné l'avis favorable de la commission administrative paritaire afin de nommer M. AUTOURDE David au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} août 2009.

De plus, le service administratif est renforcé depuis le premier juillet par Mme LAZARE Patricia, recommandée par le service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de palier aux absences des agents titulaires (congrés statutaires, maladie, maternité).

Contrats d'assurance :

La demande de mise à jour de la liste des bâtiments couverts par le Contrat VILLASSUR signé avec GROUPAMA a conduit l'assureur à proposer une nouvelle version du contrat en cours avec une baisse du montant des cotisations qui s'élèvera pour 2009 à 14 195 € avec en supplément l'assurance de la serre pour 51,96 € annuels, une assurance automobile pour couvrir les déplacements des agents et des élus dans le cadre de leurs missions pour 600 € annuels et enfin un complément d'assurance de 147 € annuels pour augmenter la garantie des risques liés à l'organisation des expositions municipales.

Qualité de l'eau :

Le rapport sur la qualité de l'eau établi par le SIVOM Rive Gauche du Cher pour l'année 2008 a été approuvé. Il est tenu à la disposition du public.

Taxe de séjour :

La Communauté de Communes a instauré une taxe de séjour qui doit être collectée par les logeurs du territoire communautaire. Elle a été fixée à 0.20 € par nuitée pour les hébergements de plein air de 2 étoiles. La commune l'appliquera au camping municipal à compter du 1^{er} août.

Subvention à l'Entente Cycliste Montmarault-Montluçon :

Le bilan du Grand Prix d'Huriel, organisé par l'Entente Cycliste Montmarault-Montluçon le 24 mai dernier laisse apparaître un déficit de 740 € que le conseil municipal compensera par l'attribution d'une subvention.

Affaires générales :

- M. PENAUD, chargé de la mise à jour du site internet, présente un devis de la société « Souris Kiclic » d'un montant de 1 105,01 € TTC accepté par l'assemblée.
- Le conseil municipal, à la majorité, donne une suite favorable à la proposition d'entretien des abords de la voie ferrée dans la traversée du bourg formulée par Réseau Ferré de France.
- Le rapport d'activités 2008 du foyer des coupances à Domérat est présenté à l'assemblée.
- Karine JOACHIM, conseillère municipale démissionnaire, a été remplacée au sein des diverses commissions et délégations.
- La révision du loyer de Madame LEGRAND a été votée conformément à la variation de l'indice de révision des loyers.
- Le maire a fait un compte rendu de la visite du presbytère par une délégation d'élus. Une autre visite du bâtiment sera programmée.
- Une caution de 150 € sera demandée aux locataires de la salle des fêtes qui souhaitent utiliser l'écran de cinéma.
- Le financement de la future station d'épuration a de nouveau été évoqué suite à la réception d'un courrier du Sous-Préfet. Les réponses aux demandes de subventions relatives à ce dossier devraient être connues à l'automne.